

NOTE D'INFORMATION

**BMCI Premium Short Term Bond**

Nature juridique  
**FCP**

Société de gestion  
**BMCI ASSET MANAGEMENT**

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19088 en date du 16/04/2019.

  


ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **Mohamed AMRANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

-----

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **BMCI Premium Short Term Bond**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037970**
- Date et référence de l'agrément : **04/01/2019, GP19004**
- Date de création : **14/03/2016**
- Siège social : **26, Place des Nations Unies - Casablanca -**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **100 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **Mohamed AMRANI**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** sise à **26- Place des Nations Unies – casablanca** - représentée par **Rachid MARRAKCHI**
- Commercialisateur :

<b>Etablissements commercialisateurs</b>	<b>Responsable à contacter</b>	<b>Téléphone</b>
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	0522926900
BMCI	Rachid MARRAKCHI	0522461000

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associés** représenté par **Mme Bahaa SAAIDI.**

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations CT**
- Sensibilité min : **0.5 (exclus)**
- Sensibilité max : **1.1 (inclus)**
- Indice de référence : **MBI Court Terme ( Moroccan Bond Index ) tel que publié par BMCE Capital**
- Objectif de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est de valoriser les actifs à court terme, sur l'horizon de placement minimum conseillé de 6 mois, via des investissements sur le marché obligataire qui offrent des performances de rendement brutes (hors frais et commissions), supérieures à son indice de référence (MBI CT), sous contrainte d'une gestion prudente du risque de crédit, de liquidité et des taux.**
- Stratégie d'investissement :

**Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Court terme », créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.**

**Le FCP ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni titres d'OPCVM «Actions», ni titres d'OPCVM «Diversifiés», ni titres d'OPCVM «contractuels», ni titres d'OPCC, ni obligations subordonnées perpétuelles.**

**Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**

**L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants:**

- **Obligations;**
  - **Titres de créances négociables ;**
  - **Titres de créances émis ou garantis par l'état Marocain ;**
  - **Titres d'OPCVM OCT ;**
  - **Titres d'OPCVM Monétaire;**
  - **DAT;**
  - **Certificats de Sukuk.**
- **Durée de placement recommandée : Entre 6 et 12 mois**
  - **Souscripteurs concernés : Grand public**

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **26/04/2016**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de BMCI Asset Management, dans les agences BMCI et dans les locaux de BMCI banque privée et publiée une fois par semaine dans un journal d'annonces légales**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**

**Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.**

**Les demandes de souscriptions et de rachat sont reçues au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT, aux agences de la BMCI, et aux locaux de la Banque Privée de la BMCI, chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit avant 11h10 min pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**

- Affectation des résultats : **capitalisation entière, Le FCP opte pour la capitalisation des résultats.**

**Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».**

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - 0%,
  - Commission de rachat maximale :
    - 0%,
- Frais de gestion :
  - 2%, Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par BMCI Asset Management.
  -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais du dépositaire	0,05% HT
Commissions de l'AMMC	0,025% HT
Frais Maroclear	3 600 dirhams HT annuel + partie trimestrielle variable selon les conditions en vigueur
Frais du Commissaire aux Comptes	20 000 dirhams HT
Vie sociale	20 000 dirhams HT
Prestation de BMCI AM	Frais de Gestion - frais dépositaire - commissions de l'AMMC - frais Maroclear - Frais du CAC - Vie sociale